

**REUNION DU BUREAU
DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L' AISNE**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

SEANCE DU 13 MARS 2024

L'AN 2024, le 13 MARS, les membres du Bureau de l'Office Public de l'Habitat de l'Aisne se sont réunis au lieu ordinaire des séances.

Etaient présents :

M. GRZEZICZAK, Président.
MM. DELHAYE et LIEZ, Mme MARICOT, Administrateurs.

Pouvoirs : M. RAMPELBERG, Vice-Président, à M. GRZEZICZAK
M. CREMONT, Administrateur, à M. GRZEZICZAK

Excusé : M. MUZART, Administrateur.

Assistés de : M. BASSET, Directeur Général par intérim.
Mmes BEGAT, MOINAT et PLANCKAERT, MM. ROBERT, SIMONNOT et TOMBOIS,
Directeurs de services.
Mmes HERMI, Responsable Gouvernance et PESCE, Chargée des Politiques
Locales.

Début de séance à 09 h 00 – le quorum étant atteint, sous la présidence de Monsieur Freddy GRZEZICZAK, Président.

ORDRE DU JOUR

CONVENTION CHANTIER D'INSERTION 2024 – ASSOCIATION TED

Le dispositif de chantier d'insertion occupe une place importante dans la réalité sociale et économique du territoire et présente un réel atout pour l'office.

L'association TED propose la mise en place de chantier d'insertion sur des chantiers OPAL et propose à des personnes éloignées de l'emploi et de la formation, d'intégrer ce dispositif leur permettant d'acquérir les bases solides d'un retour sur le marché de l'emploi.

L'objectif d'insertion consiste, à terme, à l'embauche hors CDDI de 38 salariés du chantier pour un emploi de 6 mois ou l'intégration dans une formation qualifiante ou diplômante durant la période de conventionnement. La mise en place du chantier d'insertion, via ces présents contrats, est mise en œuvre au profit de 28 salariés en CDDI, dont 3 places sont réservées aux participants du PLIE, à raison de 12 mois de présence par place.

Ces conventions définissent la mise en place de 5 chantiers sur le territoire de l'Aisne, à destination de l'OPH de l'Aisne et les travaux réalisés sur chacun :

- Le chantier OPH de l'Aisne, chantier mobile
- Le chantier OPH de l'Aisne, chantier mobile vert
- Le chantier OPH de l'Aisne chantier mobile 2 Aisne/Laon
- Le chantier aménagement intérieur sur Laon
- Le chantier aménagement extérieur sur Laon

Suite à l'examen des présentes et des conventions, il est proposé au Bureau :

- la possibilité de reconduire ces présents contrats pour l'année en cours,
- et d'autoriser le Directeur Général à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous les actes relatifs à la bonne exécution de ce partenariat.

A l'appui des informations complémentaires fournies, le Bureau, à l'unanimité des votants, donne son accord aux propositions ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
Freddy Grzeziczak.

